

**Arrêté relatif à :** Délégations de signature  
Elus

## **Arrêté**

### **La Présidente,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5217-4

Vu les statuts de Nantes Métropole,

Vu les délibérations du conseil métropolitain n°2020-24 et n°2020-26 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau, les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021 et n° 2022-38 du 24 mars 2022 portant élection de membres de bureau, ainsi que la délibération n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de deux Vice-présidents,

Vu la délibération du conseil métropolitain n°2020-32 du 17 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du conseil métropolitain au bureau, à la présidente et aux vice-présidents,

Considérant qu'en vertu de l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, la présidente de la métropole, organe exécutif, chargé de l'administration et chargée d'assurer l'exécution des décisions du conseil et du bureau, peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents ou membres du bureau,

### **Arrête**

#### **Article 1. Champ des délégations**

Madame Johanna ROLLAND, présidente, délègue les fonctions définies à l'article 2 à :

- Monsieur Fabrice ROUSSEL, 1er vice-président, en charge de l'économie, de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du tourisme et des équipements culturels métropolitains,

- Monsieur Bertrand AFFILÉ, 2ème vice-président, en charge des stratégies de mobilité et des déplacements,
- Monsieur Pierre QUÉNÉA, 3ème vice-président, en charge de la politique de la ville,
- Monsieur Jean-Sébastien GUITTON, 4ème vice-président, en charge du cycle de l'eau et de la biodiversité,
- Monsieur Michel LUCAS, 5ème vice-président, en charge de la voirie,
- Madame Christelle SCUOTTO-CALVEZ, 6ème vice-présidente, en charge du dialogue citoyen et de la citoyenneté métropolitaine,
- Monsieur Jacques GARREAU, 7ème vice-président, en charge de la métropole nature, de la végétalisation et de l'étoile verte,
- Monsieur Pascal PRAS, 8ème vice-président, en charge de l'urbanisme durable, de l'habitat et des projets urbains, et du règlement local de publicité métropolitain,
- Monsieur Jean-Claude LEMASSON, 9ème vice-président, en charge de la proximité, des contrats de codéveloppement et des coopérations intercommunales,
- Monsieur Tristan RIOM, 10ème vice-président, en charge du climat, des transitions énergétiques, de la transition alimentaire, de l'agriculture, de la résilience (pollution et forêts urbaines) et des mutations économiques,
- Monsieur Pascal BOLO, 11ème vice-président, en charge des finances, de l'évaluation des politiques publiques et des affaires générales,
- Madame Aïcha BASSAL, 12ème vice-présidente, en charge du personnel et de la responsabilité sociale interne,
- Monsieur Ali REBOUH, 13ème vice-président, en charge du sport de haut niveau et des équipements sportifs métropolitains,
- Monsieur Robin SALECROIX, 14ème vice-président, en charge de la politique de l'eau et de l'assainissement,
- Madame Mahel COPPEY, 15ème vice-présidente, en charge des déchets, de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire,
- Monsieur Francky TRICHET, 16ème vice-président, en charge de l'innovation, du numérique et des relations internationales,
- Madame Aziliz GOUEZ, 17ème vice-présidente, en charge de l'alliance des territoires,
- Monsieur François PROCHASSON, 18ème vice-président, en charge du logement social et du droit au logement,

- Monsieur Yves PASCOUUAU, 19ème vice-président, en charge de l'Europe,
- Monsieur Nicolas MARTIN, 20ème vice-président, en charge des mobilités douces,
- Monsieur Patrick GROLIER, membre du bureau, en charge de l'éclairage public, du plan lumière et de l'enfouissement des réseaux,
- Madame Laure BESLIER, membre du bureau, en charge du foncier,
- Monsieur Emmanuel TERRIEN, en charge du tourisme de proximité,
- Monsieur Anthony BERTHELOT, membre du bureau, en charge de la coopération décentralisée, de la solidarité internationale, des transports scolaires et de la sécurité routière,
- Madame Martine OGER, membre du bureau, en charge des solidarités, de la santé, du handicap et de l'accessibilité universelle,
- Monsieur Anthony DESCLOZIERS, membre du bureau, en charge de la Loire, du patrimoine et de l'archéologie,
- Madame Elisabeth LEFRANC, membre du bureau, en charge de la longévité,
- Monsieur Hervé FOURNIER, membre du bureau, en charge de l'emploi et de la commande publique durable,
- Madame Françoise DELABY, membre du bureau, en charge des espaces publics de proximité,
- Monsieur Thibaut GUINÉ, membre du bureau, en charge de la logistique urbaine,
- Madame Jeanne SOTTER, membre du bureau, en charge du commerce,
- Monsieur Eric COUVEZ, membre du bureau, en charge des véhicules propres,
- Monsieur Denis TALLEDEC, membre du bureau, en charge de la prévention de la délinquance et de la sécurité publique.

## Article 2. Fonctions déléguées

Dans le champ des délégations énumérées à l'article 1<sup>er</sup>, les vice-présidents et les membres du bureau sont habilités :

- à prendre toute initiative utile pour l'instruction et la préparation des dossiers relevant de leur champ de compétence,
- à signer, sous la surveillance et la responsabilité de la présidente de Nantes Métropole :
  - tous actes, documents, lettres, convocations, contrats, conventions et avenants nécessaires à l'exécution des délibérations prises par le conseil de Nantes Métropole ou le bureau,

- tous actes, documents, lettres, convocations, contrats, conventions et avenants s'inscrivant dans les délégations accordées à la présidente de Nantes Métropole par le conseil métropolitain,
- tous les actes relatifs aux marchés publics conformément à l'arrêté en vigueur portant délégations de signature pour les actes de passation et d'exécution des marchés publics.

### Article 3. Suppléances

En cas d'absence ou d'empêchement d'un élu ayant reçu délégation de fonction en vertu des articles 1, 2 et 5 les fonctions sont exercées dans l'ordre des vice-présidents tel qu'énoncé à l'article 1<sup>er</sup>, à partir du premier vice-président.

### Article 4. Délégations territoriales

Madame Johanna ROLLAND, présidente, donne délégation à l'effet de signer :

- tous actes de gestion courante pris dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie à l'exception des engagements liés à la commande publique,
- tous actes relatifs à la police de la circulation et du stationnement sur les routes métropolitaines en dehors des agglomérations,
- en matière d'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :
  - en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laure BESLIER, toute décision de préemption,
  - toute décision de renonciation à l'exercice des droits de préemption,
- les certificats de conformité des systèmes d'assainissement non collectif,
- les attributions, les renouvellements et les reprises de concessions dans les cimetières communautaires,

à :

- Monsieur Alain VEY, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Basse-Goulaine,
- Monsieur Jacques GARREAU, vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Bouaye,
- Madame Sandra IMPERIALE, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Bouguenais,
- Madame Laure BESLIER, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Brains, à l'exception des décisions de préemption,
- Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Carquefou,

- Monsieur Fabrice ROUSSEL, vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la commune de la Chapelle-sur-Erdre,
- Madame Carole GRELAUD, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Couëron,
- Monsieur Anthony BERTHELOT, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune d'Indre,
- Monsieur Emmanuel TERRIEN, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Mauves-sur-Loire,
- Monsieur Fabien GRACIA, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de La Montagne,
- Monsieur Jean-Sébastien GUITTON, vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la commune d'Orvault,
- Monsieur François BRILLAUD DE LAUJARDIERE, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune du Pellerin,
- Madame Martine METAYER, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Rezé,
- Monsieur Jean-Claude LEMASSON, vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu,
- Monsieur Bertrand AFFILÉ, vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Saint-Herblain,
- Monsieur Pascal PRAS, vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Boiseau,
- Monsieur Patrick GROLIER, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Saint-Léger-les-Vignes,
- Monsieur Anthony DESCLOZIERS, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Sainte-Luce-sur-Loire,
- Monsieur Laurent TURQUOIS, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire,
- Madame Marie-Cécile GESSANT, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Sautron,
- Madame Christelle SCUOTTO-CALVEZ, vice-présidente, pour les décisions concernant le territoire de la commune des Sorinières,
- Madame Martine OGER, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Thouaré-sur-Loire,
- Monsieur Rodolphe AMAILLAND, membre du bureau, pour les décisions concernant le territoire de la commune de Vertou,
- Pour les décisions concernant le territoire de la commune de Nantes, la délégation est accordée à Monsieur Pascal BOLO, vice-président.

En matière d'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, Madame Johanna ROLLAND, présidente, donne délégation à Monsieur Fabrice ROUSSEL, 1<sup>er</sup> vice-président, à l'effet de signer les décisions de préemption concernant le territoire de la commune de Brains. En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, la signature des décisions de préemption pour la commune de Brains est déléguée dans l'ordre des vice-présidents tel qu'énoncé à l'article 1<sup>er</sup>, à partir du deuxième vice-président.

#### Article 5. Délégation relative au personnel

Madame Johanna ROLLAND, présidente, délègue à Madame Aïcha BASSAL, la présidence des organismes paritaires du personnel, la signature de tous actes et documents relatifs aux situations administratives des agents, la signature des bordereaux de mandats et de titres relatifs à la paie.

#### Article 6. Délégation relative aux finances

Madame Johanna ROLLAND, présidente, délègue à Monsieur Pascal BOLO :

- les fonctions d'ordonnateur, notamment la signature de toutes les pièces comptables, dont les bordereaux de mandats et de titres, à l'exception des pièces relatives à la paie, des certificats et des attestations fiscales à destination des services de l'État relatifs au budget principal et aux budgets annexes,
- le soin de procéder :
  - à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ou aux opérations de gestion active de la dette y compris les contrats de couverture de risque de taux,
  - à la réalisation des lignes de trésorerie,
  - aux remboursements d'emprunts par anticipation,

et d'en conclure les actes nécessaires (conventions et avenants) dans la limite des inscriptions budgétaires.

#### Article 7. Signature des délibérations

Madame Johanna ROLLAND, présidente, donne délégation à Monsieur Fabrice ROUSSEL, 1er vice-président, à l'effet de signer les délibérations du conseil et du bureau métropolitains en lieu et place de la Présidente, en cas d'empêchement ou d'absence de celle-ci. En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, la signature de ces délibérations est déléguée dans l'ordre des vice-présidents tel qu'énoncé à l'article 1er, à partir du deuxième vice-président.

#### Article 8. Commissions de règlement amiable

Madame Johanna ROLLAND, présidente, donne délégation à Monsieur Michel LUCAS, 5ème vice-président, à l'effet de signer les courriers, décisions et conventions relatifs aux indemnisations proposées par les commissions de règlement amiable dûment créées par le conseil métropolitain. En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Michel LUCAS, la signature de ces courriers, décisions et conventions est déléguée à M. Pascal BOLO, 11ème vice-président.

Article 9. Commission d'Appel d'Offres - Commission de Délégation de Service Public et de concession de services

Madame Johanna ROLLAND, présidente de la Commission d'Appel d'Offres, délègue à Monsieur Michel LUCAS la présidence de cette commission. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LUCAS, la présidence de la Commission d'Appel d'Offres est assurée par Monsieur Hervé FOURNIER.

Madame Johanna ROLLAND, présidente de la Commission de délégation de service public et de concession de services, au sens de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, délègue à Monsieur Michel LUCAS la présidence de cette commission. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LUCAS, la présidence de la Commission de délégation de service public et de concession de services est assurée par Monsieur Hervé FOURNIER.

Article 10. Commission consultative des services publics locaux

Madame Johanna ROLLAND, présidente de la Commission consultative des services publics locaux délègue à Monsieur Jean-Claude LEMASSON la présidence de cette commission.

Article 11. Entrée en vigueur

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2022-290 du 26 avril 2022. Les dispositions du présent arrêté prennent effet au jour de sa mise en ligne sur le site internet de Nantes Métropole, auquel il sera procédé dès la transmission au service de contrôle de légalité de la Préfecture, conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales:

Article 12. Mesures d'exécution

Mesdames et Messieurs les vice-présidents et membres du bureau, Monsieur le directeur général des services de Nantes Métropole sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 11 juillet 2022

Johanna ROLLAND  
Présidente

mis en ligne le :

**11 JUIL. 2022**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20220711-2022\_470ARR-AU  
Date de télétransmission : 11/07/2022  
Date de réception préfecture : 11/07/2022